Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 064-216400382-20250619-2025_06_19_44-DE

COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à 19h.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. DARRIGOL Daniel, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme JOST Sybille, M. FERRUS Stéphane, Mme BONNARDET Marlène, M. AIME Ramuntxo, Mme DACHARY Sylvie, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme THOMAS Nélize.

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline

Absents excusés :
Mme CURUTCHET Maitena ayant donné pouvoir à M. ECHEVERRIA Philippe,
M. GARIADOR Alain ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier,
M. PICOT Olivier ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline,
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme DUCOURNAU Marcelle,
Mme CABROL Laurence.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 13 juin 2025
Date d'affichage : 13 juin 2025
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2025/44

Emplois non permanents : Service scolaire périscolaire et service Animation - Communication

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer quatre emplois non permanents :

- Un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non complet sur une base annualisée de 26h pour assurer un renfort en cantine ainsi que pour effectuer l'entretien de différents locaux municipaux du 1er janvier au 31 décembre 2026,
- Un poste d'agent d'entretien et de restauration à temps non complet sur une base annualisée de 16h pour assurer un renfort en cantine ainsi que pour effectuer l'entretien de différents locaux municipaux du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 23/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 064-216400382-20250619-2025_06_19_44-DE

- Un poste d'agent d'animation à temps complet pour assurer des missions au sein du service scolaire et périscolaire du 1er janvier au 31 décembre 2026,
- Un poste d'agent administratif à temps non complet de 28h pour assurer un renfort au sein du service Animation – Communication du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026.

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Les emplois seraient pourvus par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

Les emplois seraient dotés du traitement afférent à l'indice brut 368 majoré 367.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des adjoints d'animation territoriaux par délibération de du conseil municipal en date du 5 juin 2025, et au supplément familial de traitement le cas échéant.

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal :

DECIDE de créer,

- Pour la période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2026, un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet, un poste d'adjoint administratif non permanent à temps non complet,
- Pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, un emploi d'adjoint technique non permanent à temps non complet et un emploi d'adjoint d'animation non permanent à temps complet ;

DECIDE que ces emplois seraient dotés du traitement afférent à l'indice brut 368

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations administratives, budgétaires et comptables correspondantes, les crédits suffisants ayant été prévus au budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

MAIRIE D'ARCANGUES (Pyrénées-Atlantiques)

M. ECHEVERRIA Philippe.

La secrétaire de séance,

Mme LAFFONTAS Céline